

TARIFS 2020 TTC (1)

	Longueur de coque en mètres	Largeur maximale en mètres	FORFAIT ANNUEL	FORFAIT LONGUE DUREE (6 mois)	HAUTE SAISON (juillet, août)			BASSE SAISON (avril, mai, juin, septembre)			HORS SAISON (octobre à mars inclus)		
					Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois
					A	0 à 5,00 m	2,30 m	1 030,00 €	721,00 €	15,40 €	82,00 €	288,00 €	13,40 €
B	5,01 à 5,50 m	2,40 m	1 257,00 €	880,00 €	18,90 €	101,00 €	352,00 €	16,30 €	82,00 €	302,00 €	9,40 €	47,00 €	176,00 €
C	5,51 à 6,00 m	2,50 m	1 335,00 €	934,00 €	20,00 €	107,00 €	374,00 €	17,40 €	87,00 €	320,00 €	10,00 €	50,00 €	187,00 €
D	6,01 à 6,50 m	2,60 m	1 444,00 €	1 011,00 €	21,70 €	116,00 €	404,00 €	18,80 €	94,00 €	347,00 €	10,80 €	54,00 €	202,00 €
E	6,51 à 7,00 m	2,70 m	1 619,00 €	1 127,00 €	24,30 €	130,00 €	453,00 €	21,10 €	105,00 €	389,00 €	12,10 €	61,00 €	227,00 €
F	7,01 à 7,50 m	2,80 m	1 744,00 €	1 215,00 €	26,20 €	140,00 €	488,00 €	22,70 €	113,00 €	419,00 €	13,10 €	65,00 €	244,00 €
G	7,51 à 8,00 m	2,95 m	1 894,00 €		28,40 €	152,00 €	530,00 €	24,60 €	123,00 €	455,00 €	14,20 €	71,00 €	265,00 €
H	8,01 à 8,50 m	3,10 m	2 034,00 €		30,50 €	163,00 €	570,00 €	26,40 €	132,00 €	488,00 €	15,30 €	76,00 €	285,00 €
I	8,51 à 9,00 m	3,25 m	2 124,00 €		31,90 €	170,00 €	595,00 €	27,60 €	138,00 €	510,00 €	15,90 €	80,00 €	297,00 €
J	9,01 à 9,50 m	3,40 m	2 234,00 €		33,50 €	179,00 €	626,00 €	29,00 €	145,00 €	536,00 €	16,80 €	84,00 €	313,00 €
K	9,51 à 10,00 m	3,55 m	2 419,00 €		36,30 €	194,00 €	677,00 €	31,40 €	157,00 €	581,00 €	18,10 €	91,00 €	339,00 €
L	10,01 à 10,50 m	3,70 m	2 569,00 €		38,50 €	206,00 €	719,00 €	33,40 €	167,00 €	617,00 €	19,30 €	96,00 €	360,00 €
M	10,51 à 11,00 m	3,85 m	2 704,00 €		40,60 €	216,00 €	757,00 €	35,10 €	176,00 €	649,00 €	20,30 €	101,00 €	379,00 €
N	11,01 à 11,50 m	4,00 m	3 004,00 €		45,10 €	240,00 €	841,00 €	39,00 €	195,00 €	721,00 €	22,50 €	113,00 €	421,00 €
O	11,51 à 12,00 m	4,20 m	3 159,00 €		47,40 €	253,00 €	884,00 €	41,10 €	205,00 €	758,00 €	23,70 €	118,00 €	442,00 €
P	12,01 à 13,00 m	4,50 m	3 308,00 €		49,60 €	265,00 €	926,00 €	43,00 €	215,00 €	794,00 €	24,80 €	124,00 €	463,00 €
Q	13,01 à 15,00 m	5,10 m	3 913,00 €		58,70 €	313,00 €	1 096,00 €	50,90 €	254,00 €	939,00 €	29,30 €	147,00 €	548,00 €
R	15,01 à 17,00 m	5,60 m	4 829,00 €		72,40 €	386,00 €	1 352,00 €	62,80 €	314,00 €	1 159,00 €	36,20 €	181,00 €	676,00 €
S	17,01 à 19,00 m	6,00 m	5 878,00 €		88,20 €	470,00 €	1 646,00 €	76,40 €	382,00 €	1 411,00 €	44,10 €	220,00 €	823,00 €
T	19,01 à 21,00 m	6,20 m	7 054,00 €		105,80 €	564,00 €	1 975,00 €	91,70 €	458,00 €	1 693,00 €	52,90 €	265,00 €	988,00 €
U	21,01 à 23,00 m	6,40 m	8 334,00 €		125,00 €	667,00 €	2 334,00 €	108,30 €	542,00 €	2 000,00 €	62,50 €	313,00 €	1 167,00 €
CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE			32,00 €	32,00 €	1,20 €	8,40 €	32,00 €	1,20 €	8,40 €	32,00 €	1,20 €	8,40 €	32,00 €

Une contribution environnementale est due pour tout bateau séjournant en zone portuaire, au port à flot comme au port à sec, sur la zone technique, ou dans un chantier. Pour tout bateau venant procéder à une opération de carénage, de préparation, de réparation ou de manutention, le montant annuel sera dû. Elle est directement perçue par la capitainerie lors des opérations de grutage. Pour les bateaux stockés sur les chantiers ou le port à sec, elle est collectée directement par les chantiers ou le port à sec. Pour une location d'anneau au mois, le montant est plafonné à la taxe environnementale du 1er mois sous réserve que la location soit sur des mois contigus.

La longueur de coque est celle définie par la norme ISO 8666.

En cas de dépassement de la largeur maximum, le tarif appliqué est celui de la catégorie correspondant à la largeur réelle du bateau.

Les catamarans et trimarans sont tarifés à la catégorie correspondant à la longueur de coque la plus longue, le tarif étant majoré par application d'un coefficient 1,50.

Le tarif de base est le tarif à la journée. L'occupation dite à l'année doit suivre l'année calendaire du 1er janvier au 31 décembre et correspond au forfait annuel.

Les contrats annuels doivent être renouvelés tous les ans. La Capitainerie se réserve la possibilité d'affecter une nouvelle place, notamment, si le bateau n'occupe pas une place adaptée à sa taille.

Pour les bateaux arrivant en cours d'année et souscrivant un forfait annuel, il sera appliqué un prorata temporis mensuel. Cette mesure ne s'applique qu'aux bateaux souscrivant une réservation pour l'année suivante.

Pour les bateaux partant en cours d'année un préavis d'un mois est obligatoire, le prorata temporis mensuel sera appliqué sous réserve que le bateau soit resté au minimum un an au port.

Les bateaux en passage présentant le Pass' Découverte Interports UVPO peuvent bénéficier de la deuxième nuitée consécutive gratuite (voir condition sur le Pass' Découverte)

Ces tarifs comprennent la fourniture d'eau et d'électricité pour l'usage exclusif du bord pour une utilisation de 120 jours. Au-delà, des forfaits supplémentaires de 30 ou 246 jours peuvent être commandés et seront facturés selon les tarifs en vigueur pour les emplacements bénéficiant de bornes smartisées. Pour les autres emplacements, un supplément annuel « vie à bord » sera facturé en cas de déclaration ou de constatation par les services de la capitainerie de vie à bord du bateau.

(1) Le règlement est exigible en une fois en début de contrat. Une remise de 2 % sera accordée en cas de paiement comptant de la redevance annuelle avant le 31 janvier. Pour tout nouveau contrat, la réservation sera effective après paiement complet de la redevance correspondant à la durée du contrat. Le règlement de la facture est payable à réception de celle-ci. En cas de non paiement, sous 1 mois, une relance sera effectuée. La facture sera alors majorée des pénalités fixées à 2 % de la somme due par mois de retard, plafonnées à 10 %. A partir de la deuxième année, et à titre dérogatoire, le règlement des redevances est autorisé par prélèvement automatique mensuellement (appel par 1/10ème) ou trimestriellement. En cas de rejet de prélèvement, la facture sera majorée des frais de dossier fixés à 10 % du montant dû.

La TVA en vigueur au 1er octobre 2017 est de 20% et est susceptible d'évoluer.